



La direction dénonce l'accord Temps de travail de BPCE-IT

Le 28 septembre 2022

Lors de la réunion de négociation du 27 septembre 2022 la direction a annoncé aux Organisations Syndicales Représentatives (OSR) qu'elle avait pris la décision de dénoncer l'accord temps de travail actuel de BPCE-IT.

La date de cette dénonciation ne doit rien au hasard : en effet, le Code du Travail prévoit un délai maximum de 15 mois pour renégocier un nouvel accord, ce qui dans notre cas nous amène au **31 décembre 2023**, date d'expiration de l'accord d'adaptation Homère. **Au-delà de cette date les salarié-es ex-Natixis du projet Homère auraient rejoint l'accord temps de travail de BPCE-IT avec à la clé quelques jours de RTT supplémentaires pour eux**, ce qui est intolérable pour nos patrons adeptes du « travailler plus pour (pas forcément) gagner plus ». Cette solution simple et rapide a d'ailleurs été rejetée d'emblée par eux lors de la négociation de l'accord d'adaptation Homère.

Rappelons qu'une première négociation sur le temps de travail, prévue par l'accord Homère, a déjà échoué fin 2021, les trois OSR ayant refusé de signer le projet de la direction. Les principaux points de blocage étant, pour **SUD** l'augmentation du temps de travail, puisque nous en demandons au contraire la réduction, et pour l'ensemble des OSR, **un nombre de jours travaillés annuel différent pour les salarié-es en décompte horaire et ceux en forfait-jour, et différent selon l'origine BPCE-IT ou Natixis des salarié-es ... bref, une vraie usine à gaz !**

Et maintenant, si aucun nouvel accord n'était signé ? La direction a annoncé qu'elle présenterait une décision unilatérale devant le CSE.

Ceci est naturellement destiné à mettre la pression sur les OSR afin de les obliger à accepter des régressions sociales sous la menace de régressions peut-être plus importantes encore. **Mais une décision unilatérale devra au minimum respecter le Code du Travail et la Convention Collective dont nous dépendons, et ce serait assurément une solution perdants/perdants.**

La direction a maintenant trois mois de préavis pour proposer aux OSR un projet, puis 12 mois sont prévus pour la négociation de l'accord. Sans préjuger de son contenu, il est plus que probable que la direction ne renoncera pas à vouloir supprimer un certain nombre de jours de RTT pour une majorité de salarié-es de BPCE-IT conformément à la ritournelle patronale bien connue : « on-ne-travaille-pas-assez-en-France » ! Et, comme on nous l'a seriné depuis plus d'un an : « **c'est un marqueur de la direction!** ».

Nous allons donc devoir à nouveau nous battre pour que notre socle social et nos conditions de travail ne soient pas lourdement dégradés sans autre raison que de faire encore davantage d'économies (économies dont nous faisons les frais et dont on ne voit pas la couleur comme en témoignent les augmentations générales des salaires minimales proposées en réunions de négociations annuelles obligatoires).

Si vous voulez accompagner SUD-Solidaires dans ce combat contre les régressions sociales, ou simplement vous exprimer sur les négociations à venir, n'hésitez pas à contacter leurs représentants du personnel.

La délégation syndicale SUD-Solidaires,

Valérie ESPAGNET, Nathalie LEFÈVRE-ESTÈVES, Daniel THIRARD